

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE A 19 HEURES

L'an deux mille dix-neuf, le sept juin à 19 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BOUSBECQUE, légalement convoqué le dix-neuf septembre 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Joseph LEFEBVRE, Maire.

Conseillers présents : M. Joseph LEFEBVRE, maire, MMES Christine LEROY, Marcelle DESMETTRE, Sabine DELANNOY, MM Benoit DELTOUR, Christophe DELESCLOSE, Jean DE FACQ, Martial DESTAILLEUR Adjoint au maire, Mmes LAGADEC Sabine, DEKENS Betty, Madison DESTAILLEUR, Chantal DUTHOIT, Céline DUTOIT, Dominique FACQUE, Edith VANOVERBERGHE, Isabelle THELLIER MM André DELEBECQUE, DUPONT Michel, Jérémy HAMMERTON, Véronique VANGHELUWE, Marc ROLLET conseillers municipaux.

Conseillers représentés : Stéphane BAUDIN par Benoit DELTOUR, Yves HOUPLINE par Christine LEROY, Benoît DHALLUIN par Jean DE FACQ, Christine DELEFORTRIE par Véronique VANGHELUWE, Philippe DESCAMPS par Chantal DUTHOIT

Conseillers absents : Vincent DELANNOY

Secrétaire de séance : Sabine DELANNOY

En préambule, M. le Maire demande à l'assemblée d'avoir une pensée pour Anaëlle et Jérémy qui ont perdu la vie dans un terrible accident, boulevard de la Lys ce 15 septembre et l'invite à observer 1 minute de silence, en signe d'hommage au décès de M. Jacques CHIRAC, décédé hier, ancien Président de la République, homme d'Etat et humaniste, il incarnait un certain esprit français.

Exposé de M. DELANNAY, Président Directeur Général de Notre Logis.

L'ordre du jour est composé de 10 délibérations.

M. le Maire propose d'indiquer quelles délibérations nécessiteront des interventions. Pour celles qui ne soulèvent pas de commentaire, il propose de les voter en « vote express ».

Les délibérations votées en « vote express » sont : 1-2-3-5-6-7-8-9

DEL20190927-01

MEL - PASSERELLE – Acte Notarié et signature de la convention MEL

Vote express

Dans le cadre de la politique Espace Naturels Métropolitains, la MEL préserve et développe la trame verte et bleue sur le territoire de la vallée de la Lys. Lors du comité de pilotage de la phase avant-projet du 5 Novembre 2018, la Commune de Bousbecque a été retenue pour la création de la passerelle.

Afin que la Métropole Européenne de Lille puisse réaliser les aménagements, il est nécessaire que la Commune puisse mettre à disposition les parcelles AD0164 et AD0112 dont elle va être prochainement propriétaire suite à la cession de la SCI Bousbecque Centre et du Consort Dalle.

Section	Parcelle	Surface m2
AD	0164p	3340
AD	0112	176

Les modalités de mise à disposition et de transfert des droits et obligations au profit de la Métropole Européenne de Lille sont définies à l'article L1321.2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux articles L1321.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise à disposition est de droit, pour une durée indéfinie tant que ces biens sont nécessaires à l'exercice de la compétence Espaces Naturels Métropolitains de la Métropole Européenne de Lille.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de terrains communaux à la Métropole Européenne de Lille dès que la Commune est propriétaire des deux parcelles.

Votants	26
Abstention	0
POUR	26
CONTRE	0

DEL20190927-02

URBANISME – Désaffectation et déclassement de la parcelle communale AI 404P

Vote express

Dans le cadre du projet d'habitat porté par la Société RAMERY, celle-ci souhaite acquérir une bande de terrain pour augmenter son unité foncière. Cette emprise cadastrée AI 404P, d'une contenance de 129m2 constituant une ancienne servitude d'eaux et d'assainissement sans plus aucune utilité, il est possible de faire droit à cette demande.

Toutefois, faisant actuellement partie du domaine public communal, il convient préalablement à toute cession, d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- De constater la désaffectation de la parcelle cadastrée AI404P de 129 m2
- D'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé communal
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit déclassement

Votants	26
Abstention	0
POUR	26
CONTRE	0

DEL20190927-03

FINANCES - HOTEL DE VILLE – Réhabilitation et extension des ateliers municipaux – Aménagement des espaces extérieurs et prolongement de l'accessibilité du parc

Vote express

L'article 179 de la loi de finances pour 2011 (n° 2010-1657 du 29 Décembre 2010) a institué la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en fusionnant la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et la dotation de développement rural (DDR).

La Commune de Bousbecque est éligible à la DETR. Dans le cadre du projet « Hôtel de Ville » - réhabilitation et extension des ateliers municipaux – aménagements des espaces extérieurs et prolongement de l'accessibilité du parc, celui-ci peut être financé à hauteur de 40 %.

Le coût des travaux à la phase APD est estimé à 451 303 € HT.

Le conseil municipal doit adopter l'opération et solliciter la subvention auprès de la Préfecture.

Votants	26
Abstention	0
POUR	26
CONTRE	0

DEL20190927-04

URBANISME - Subvention d'investissement au bénéfice d'une opération de création de logements locatifs sociaux – Exercice 2019

Mme DESMETTRE explique que la Commune de Bousbecque souhaite pouvoir attribuer un soutien financier, sous forme d'une subvention foncière d'équilibre, au bénéfice d'un bailleur intervenant actuellement sur la commune. Il s'agit par ce biais de favoriser la mise en œuvre d'une opération de réhabilitation d'un logement locatif social supplémentaire sur le territoire communal et corollairement d'atténuer le poids des pénalités SRU futures que pourrait subir la commune au titre de l'article 55 de la loi n° 2000-1028 du 13 Décembre 2000, du fait d'une insuffisance de logements locatifs sociaux présents sur la commune.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 40 000 € à Notre Logis, pour l'opération de réhabilitation d'un logement locatif social devant conduire à la création d'un logement PLAI (prêt locatif aidé d'intégration)
- D'attribuer Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention dont le projet est annexé à la présente délibération.

Mme Sabine LAGADEC demande combien la Commune paie de pénalité ?

M. le Maire répond 43 735 €.

Mme LAGADEC demande également combien de logement manque-t-il pour lever cette pénalité ?

M. le Maire précise que la Commune est à 17 % ce qui représente 167 logements environ et la loi SRU exige 25 %.

Mme LAGADEC demande le rapport entre la pénalité et le montant de cette subvention pour 1 seul logement ?

M. le Maire répond que la pénalité doit être payée de toute façon. Ce qui permet d'une part, d'identifier son affectation et d'autre part d'attribuer cette subvention sur une opération de réhabilitation d'un logement situé sur Bousbecque.

En outre, cela permettra que ce logement ne soit plus vacant trop longtemps.

Mme LAGADEC interrompt M. Maire en demandant si cette pénalité est affectée à ce logement ?

M. le Maire répond dans la positive en précisant que cette pénalité de 40 000 € ira dans la réhabilitation de ce logement, rue Maréchal Foch, elle contribuera à l'équilibre d'opération. Elle permettra de contractualiser avec le bailleur un contrat de réservataire c'est-à-dire que c'est la ville qui pourra maîtriser qui sera le locataire.

Benoit DELTOUR tient à souligner également que cela permet de préserver l'image de la ville car les logements non occupés se dégradent et génère des problèmes aux voisins

M. le Maire rajoute que cette opération témoigne auprès de nos partenaires et de la Préfecture de notre volonté de développer le logement social.

M. le Maire met au vote.

Votants	26
Abstention	1
POUR	25
CONTRE	0

DEL20190927-05

VIE SCOLAIRE - sorties pédagogiques

Vote express

La délibération du 3 Juin 2016 accorde aux écoles bousbecquoises une participation pour leur sortie pédagogique :

- La classes de CMI/CM2 de l'école Thomas Pesquet (38 élèves) au Poney Club du Blaton le 2 Juillet : $38 \times 8.30 \text{ €} = 174.30 \text{ €}$
- La 2^{ème} classe de CM1/CM2 de l'école Thomas Pesquet (27 élèves) à l'accrobranche le 18 Juin : $27 \times 8.30 \text{ €} = 224.10 \text{ €}$
- Les classes de MS/GS/CP/CE1 de l'école Thomas Pesquet (73 élèves) à la ferme de Delefortrie : $73 \times 8.30 \text{ €} = 605.90 \text{ €}$
- Les classes de PS/MS/GS de l'école St Ignace (106 élèves) à Décathlon Campus : $106 \text{ élèves} \times 8.30 \text{ €} = 879.80 \text{ €}$
- Les classes de CE1 de l'école St Ignace (45 élèves) à Fort de Leveau : $45 \times 8.30 \text{ €} = 373.50 \text{ €}$
- Les classes de CP/CE2 de l'école St Ignace (70 élèves) à Guines : $70 \text{ élèves} \times 8.30 \text{ €} = 581.00 \text{ €}$
- Les classes de TPS/PS/MS de l'école Thomas Pesquet (51 élèves) à la ferme du Mont Saint Jean : $51 \times 8.30 \text{ €} = 423.30 \text{ €}$
- Les classes de CE1/CE2/CM1 de l'école Thomas Pesquet (52 élèves) à l'école d'équitation du gros chêne : $52 \times 8.30 \text{ €} = 431.60 \text{ €}$

Votants	26
Abstention	0
POUR	26
CONTRE	0

DEL20190927-06

URBANISME – Subvention de façade

Vote express

La délibération du 25 Mars 2016 met en place un nouveau dispositif permettant d'accorder une subvention pour l'amélioration des façades des maisons bousbecquoises à l'attention des particuliers. Quiconque peut percevoir une telle subvention, pour peu que les conditions énumérées à la délibération soient remplies. L'attribution de la subvention est soumise à l'examen de la commission urbanisme et du conseil municipal.

Vu la commission en date du 16 Septembre 2019, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur 1 cas d'amélioration de façade :

Mr BERTOUX	42 rue du Château	650 €
------------	-------------------	-------

Votants	26
Abstention	0
POUR	26
CONTRE	0

DEL20190927-07

BUDGET PRIMITIF – Décisions modificatives

Vote express

Il nous faut établir des écritures d'ordre afin d'inscrire les crédits au budget :

- Compléter la dotation aux amortissements aux subventions d'équipement :

Section	Dépenses	Montant	Recette	Montant
Fonctionnement	6162 – Chapitre 011 - Assurances	423.05 €	777 – Chapitre 042 – Quote part des subventions d'investissement	423.05 €
Investissement	1391 – Chapitre 040 – Subvention d'équipement	423.05 €	165 – Chapitre 16 – Dépôts et cautionnement reçus	423.05 €

- Remboursement des cautions pour le prêt de la camionnette :

Section	Dépenses	Montant	Recette	Montant
Investissement	165 - Chapitre 16 - Dépôts et cautionnement reçus	2 450.00 €	165 - Chapitre 16 - Dépôts et cautionnement reçus	2 450.00 €

- Inscription des restes à réaliser au budget primitif :

Section	Dépenses	Montant
Investissement	21311 – Construction - Hôtel de ville	1 124.40 €
Investissement	21318 – Construction - Autres bâtiments publics	913.68 €
Investissement	2135 – Installations générales	31 042.91 €
Investissement	21578 – Matériel et outillage technique	3 787.32 €
Investissement	2183 – Matériel informatique	5 000.00 €
Investissement	2188 – Autres immobilisations corporelles	1 597.28 €
Investissement	21538 – Autres réseaux	-43 462.59 €

- Versement de la subvention d'investissement au bénéfice d'une opération de création d'un logement locatif social

Section	Dépenses	Montant
Investissement	204182 – Subvention d'équipement versée	40 000 €
Investissement	21538 – Autres réseaux	-40 000 €

Votants	26
Abstention	0
POUR	26
CONTRE	0

DEL20190927-08

Ecole de Musique – Année 2019/2020

Vote express

Par délibération du 28 Septembre 2018, le Conseil Municipal avait déterminé les postes d'enseignement artistique « musique » à ouvrir pour la saison 2018/2019. Considérant les inscriptions enregistrées, il est nécessaire d'entériner l'ouverture des classes dans les disciplines suivantes au titre de l'année 2019/2020.

Comme chaque année, il nous faut entériner les postes d'enseignements artistiques « musique » à ouvrir pour la saison 2019/2020 :

Instrument	Grade	Type	Horaire hebdomadaire
Basson	Professeur d'enseignement artistique	Activité accessoire	2 heures
Tuba	Assistant d'enseignement artistique	Activité accessoire	2 heures 30
Piano	Professeur d'enseignement artistique	Activité accessoire	3 heures 30
Chorale/ Intervenant Ecole	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	Activité accessoire	2 heures 30

Votants	26
Abstention	0
POUR	26
CONTRE	0

DEL20190927-09

IRCANTEC – Levée de la prescription quadriennale

Vote express

Le Trésor Public demande la levée de la prescription quadriennale pour régulariser un paiement à l'IRCANTEC (Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités territoriales).

Le montant est de 1244.61 € et les crédits sont prévus au budget au chapitre 012.

Votants	26
Abstention	0
POUR	26
CONTRE	0

DEL20190927-10

USAN – Rapport d'Activités

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité de l'USAN doit être présenté au Conseil Municipal avant le 30 Septembre 2019.

Celui-ci comporte :

- 1^{ère} partie : Rapport administratif
- 2^{ème} partie : Rapport technique
- 3^{ème} partie : Rapport financier
- 4^{ème} partie : Fiche synthétique par commission de bassin

M. DELEBECQUE précise que c'est la MEL qui a repris la compétence depuis le 1^{er} janvier 2019. Trois comités ont été créés. Il y a eu 3 réunions d'installation et pour ce qui nous concerne c'est le Maire de Roncq qui a pris la présidence de ce comité.

Le dossier traite de curage des fossés. Il relève qu'il a constaté qu'un tronçon laissé à l'abandon, n'est pas repris. il concerne l'assainissement du cimetière, nous interviendrons pour sa réintégration.

M. DELEBECQUE précise qu'il reste disponible pour toutes questions.

Fin de séance 20h00.

LEFEBVRE Joseph	LEROY Christine	DELTOUR Benoit
DESMETTRE Marcelle	DELESCLOSE Christophe	DE FACQ Jean
DELANNOY Sabine	DESTAILLEUR Martial	BAUDIN Stéphane
		<i>Pouvoir à B. DELTOUR</i>
DEKENS Betty	DELEBECQUE André	DESTAILLEUR Madison
DELEFORTRIE Christine	DESCAMPS Philippe	LAGADEC Sabine
<i>Pouvoir à V. VANGHELUWE</i>	<i>Pouvoir à C. DUTHOIT</i>	
DHALLUIN Benoît	DUPONT Michel	DUTHOIT Chantal
<i>Pouvoir à J. DE FACQ</i>		
DUTOIT Céline	FACQUE Dominique	HAMMERTON Jeremy
HOUPLINE Yves	VANGHELUWE Véronique	DELANNOY Vincent
<i>Pouvoir à C. LEROY</i>		<i>ABSENT</i>
ROLLET Marc	THELLIER Isabelle	VANOVERBERGHE Edith